

CLÔTURE DU COLLOQUE

Pour clore cette journée du 22 novembre, organisée par l'ANCO pour son dixième anniversaire, **Jean-Pierre Sueur**, Sénateur du Loiret, Président de la commission des lois au Sénat, est invité à la table des décideurs.

Jean-Pierre Sueur salue l'assemblée et les membres de l'ANCO. Avec un brin d'humour il invite le public à quelques instants supplémentaires d'attention après cette longue journée de travail.

"Les canaux sont un patrimoine extraordinaire" tel est le début de son allocution. Il évoque et compare l'époque des canaux au cours de laquelle les gens prenaient le temps de la réflexion et notre siècle qui organise la course aux technologies (par exemple) en faisant oublier l'essentiel (le discernement par exemple). *"Quand vous louez un bateau à Briare et que vous faites du cinq à l'heure vous retrouvez le sens du temps."*

Après quelques détours : *"Je m'élève contre le site dit "naturel" de Combleux, qui est en fait l'œuvre de la nature et de l'homme. Les canaux sont totalement l'œuvre de l'être humain, création qui s'harmonise avec la nature mais sans la détruire "*

Jean-Pierre Sueur salue ceux qui œuvrent pour maintenir le Canal d'Orléans dans un espace naturel à l'intérieur d'un patrimoine en liaison avec le Canal de Briare.

"Ce qui était vilipendé hier est visité aujourd'hui", en citant en exemple le Pont Canal de Briare, chef d'œuvre de l'industrie.

"J'espère que les propositions de l'ANCO vont fructifier "En évoquant la partie financière et les dotations de l'Etat, Jean-Pierre Sueur suggère de fonctionner par étapes.

La première étape serait d'ouvrir le linéaire de Grignon (Vieilles Maisons sur Joudry) à Châlette sur Loing où deux écluses sont à refaire sur quinze existantes *"le coût pour naviguer entre ces deux lieux ne semble pas être hors de portée "*

"Un autre point formidable, la Loire à vélo : pourquoi pas une autre étape qui serait le Canal d'Orléans à vélo?"

"Une autre étape serait peu à peu de rendre navigable la partie coté Loire", en évoquant les fuites du canal et les difficultés d'alimentation en eau de celui-ci.

Mais, actuellement il existe un point de blocage pour la poursuite des travaux.

Suite aux sommes très importantes déjà engagées, le Conseil Général du Loiret demande à l'Etat propriétaire que le Canal d'Orléans devienne la propriété du département pour continuer d'investir dans sa réhabilitation.

Jean-Pierre Sueur déroule sa réflexion pour comprendre l'intérêt d'un tel transfert de propriété.

Le point de blocage ne serait pas au ministère de l'environnement mais au ministère des finances, lequel proposerait de vendre le Canal d'Orléans au Département.

"Avec beaucoup de modestie et de diplomatie je suis prêt, en accord et en lien avec le Président du Conseil Général, à revoir le Ministre du Budget pour débloquer cette situation."

Jean-Pierre Sueur argumenterait le bon sens et la volonté de tous pour préserver ce patrimoine. Il a le sentiment que la population est favorable à préserver cet espace et à faire revivre le canal dans le respect de l'environnement et du partage.

Jacques Cotteray, animateur de cette table ronde, remercie les intervenants et Jean-Pierre Sueur. Il souligne également la présence de Philippe Auclerc, Président de l'Association ANCO à sa création en 2003.

Il présente Laetitia Ribault, Présidente actuelle qui clôt ce colloque : ***"j'espère qu'il y aura une suite favorable à cette journée, pour la survie du canal"***.

Laetitia Ribault, Présidente de l'ANCO, remercie vivement les intervenants et les participants de ce colloque, particulièrement Christian Masson pour l'animation, ainsi que les partenaires sans lesquels cette journée n'aurait pu avoir lieu,